Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_130-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

SOLIDARITES – CONVENTION SOS VICTIMES 35 POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE 2025-2027

N° Délibération CC/2026/130

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que le dispositif « d'intervenant social en gendarmerie » est en place sur le Pays de Brocéliande depuis septembre 2020. Celui-ci est porté par l'association France Victimes 35 – SOS Victimes.

Le rôle de ce poste, basé à la compagnie de gendarmerie de Montfort-sur-Meu, est d'accompagner et d'orienter toute personne victime de violences conjugales, intrafamiliales, ou plus largement se trouvant en situation de détresse sociale ou victime d'infraction.

A compter du 1er janvier 2025, et jusqu'au 31 décembre 2027, la prise en charge financière est répartie comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_130-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- 1/3 assuré par la Préfecture via des fonds d'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- 1/3 assuré par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques de Solidarités Humaines
- 1/3 assuré, à part égales, par les Communautés de Communes de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté, et de Saint-Méen Montauban Communauté.

Sous réserve des éventuelles évolutions budgétaires.

Le financement susmentionné est calculé sur une base annuelle, qui constitue un plafond d'intervention s'élevant à 52 200€, soit 17 400€ pour les trois Communautés de Communes, et donc 5 800€ / an chacune. Ce montant estimatif sera adapté annuellement en fonction du coût de fonctionnement du poste.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 11 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-approuve la participation au financement du poste d'intervenant social en gendarmerie sur les territoires des Communautés de Communes de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen Montauban, selon les conditions exposées, couvrant la période 2025-2027.
- autorise le Président à signer tous les documents afférents au financement de ce poste.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

